[Text]

believe that these figures were provided in December, 1984. Of course, there will be available some more accurate statistics after the census takes place in June of this year.

Senator Stewart (Antigonish-Guysborough): Madam Chairman, I have no further questions. I simply wanted to establish that I was reading the figures correctly.

The Chairman: Certainly. I remind honourable senators that the minister will be with us tomorrow morning and will be available for further questioning.

**Senator Doody:** Madam Chairman, for the record, what is the final date at which this bill must be passed in order for the Chief Electoral Officer to have it operative for the next possible election?

Mr. Hamel: Madam Chairman, in order to answer that question we have to make a number of assumptions. In my case, if the bill does not pass in sufficient time, we will go back to the 282 electoral districts, so that we will always have a basis on which to run an election. I tried to explain in my opening remarks the situation in which the political parties and I will find ourselves for the period of about one year, during which time we will have to prepare on two sets of maps.

Assuming that the present Parliament lasts four years and that the election is called in the fall of 1988, I would say that the end of this month is the deadline for the passage of this bill. If one looks at the calendar of events which I have distributed, and assuming that there is absolutely no delay at any step in the process, the report would be tabled or would be sent to the Speaker in April of 1987. If there is any delay and the reports are sent to the Speaker in May, considering an adjournment at the end of June, we may very well fall into the summer recess. That would mean that the matter could not go back to the commissions before the fall. Therefore, those reports, all of the proclamations bringing the representation order into effect, could not be issued before late fall, 1987, in which case the map would not be in effect before the fall of 1988. Therefore, I would say that the deadline falls at the end of this month. If it were later, the end of February, for instance, we would have to be extremely lucky, in terms of everything running like clockwork, in order to have this bill operative for the next election.

Senator Doody: My next question really follows on Senator Stewart's questions of a moment ago. On the number of people per district or the electoral quotient, that of Ontario is deemed to be just about the same as that for Newfoundland. Nevertheless, the number of seats for Ontario goes from 95 to 101, while Newfoundland stays the same at seven. Would you have any idea, sir, where that difference would be? I presume that most of it would be in the southern industrial or heavily-populated part of Ontario. I suppose that most of these extra seats would represent the Toronto area. Would you be in a position to give some idea of where the population increase is expected? What I am getting at is that the rural areas, where the burden is heaviest, would probably not have that burden relieved at all by this redistribution. The geography is not taken into account at all. It is just the population.

[Traduction]

ment. Je pense que ces données ont été publiées en décembre 1984. Évidemment, nous disposerons de statistiques plus précises après le recensement de juin de cette année.

Le sénateur Stewart (Antigonish-Guysborough): Madame la présidente, je n'ai plus de question. Je voulais simplement m'assurer que j'avais bien compris les chiffres.

La présidente: Certainement. Je rappelle aux honorables sénateurs que le ministre sera avec nous demain matin et qu'il répondra aux questions.

Le sénateur Doody: Madame la présidente, quelle est la date limite à laquelle le projet de loi doit être adopté pour que le directeur général des élections puisse en appliquer les dispositions pour les prochaines élections?

M. Hamel: Madame la présidente, pour répondre à cette question, il faut tenir compte d'un certain nombre d'hypothèses. En ce qui me concerne, si le projet de loi n'est pas adopté à temps, on s'en tiendra aux circonscriptions électorales, de sorte qu'il y aura tout de même une base sur laquelle tenir des élections. Au début de mon intervention j'ai tenté d'expliquer la situation dans laquelle les partis politiques et moi-même nous trouverons pendant la période d'une année environ, au cours de laquelle nous aurons à dresser deux cartes.

En supposant que la Législature actuelle dure quatre ans et que des élections aient lieu à l'automne 1988, je dirais que le projet de loi devrait être adopté au plus tard à la fin du mois. Si vous regardez le calendrier des événements que j'ai distribué et en supposant qu'il n'y ait absolument aucun retard à aucune des étapes du processus, le rapport serait déposé ou envoyé au Président en avril 1987. S'il survient un retard et que les rapports sont envoyés au Président en mai, et si l'ajournement survient à la fin de juin, cela pourrait très bien nous mener à la période des vacances d'été. Le cas échéant, la question ne serait pas renvoyée aux commissions avant l'automne. Par conséquent, ces rapports, toutes les proclamations qui donnent effet à l'ordre de représentation, ne pourraient être publiés avant la fin de l'automne 1987; dans ce cas, la carte ne pourrait pas être prête avant l'automne de 1988. Par conséquent je dirais que la limite se situe à la fin de ce mois. Si l'adoption du projet de loi survient plus tard, à la fin de février par exemple, il nous faudrait beaucoup de chance, c'est-à-dire qu'il ne devrait survenir aucune anicroche pour que les dispositions du projet de loi puissent s'appliquer aux prochaines élections.

Le sénateur Doody: Ma prochaine question fait suite aux questions que le sénateur Stewart a posée il y a un moment. En ce qui concerne le nombre d'électeurs par circonscription, ou le quotient d'électeurs, l'Ontario aurait le même que Terre-Neuve. Quoiqu'il en soit, le nombre de sièges de l'Ontario passerait de 95 à 101 tandis que Terre-Neuve conserverait ses sept sièges. Pourriez-vous nous dire, Monsieur, quelle région est à l'origine de cette différence? Je suppose que le changement surviendrait surtout dans la région industrielle, très peuplée, de l'Ontario. Je présume que la plupart des sièges supplémentaires iraient à la région de Toronto. Pourriez-vous nous dire dans quelle région l'accroissement de population est prévue? Ce que je veux dire, c'est que les régions rurales, où le fardeau est le plus lourd, ne verraient probablement pas ce fardeau allégé du